

## ZAC «Hauts Du Chazal» - Etude stationnement et déplacement en partenariat avec l'Université et le Centre Hospitalier Régional - Lancement de la consultation

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Le quartier des Hauts du Chazal se situe dans l'extrême Ouest bisontin. Ce quartier est composé :

- de l'emprise du CHR,
- de l'UFR médecine pharmacie 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle et de la bibliothèque,
- des satellites du CHR formés de l'INSERM, du Don du Souffle, de l'Établissement Français du Sang et de Diaclone,
- de la ZAC des Hauts du Chazal en cours d'aménagement.

Ce quartier est bordé à l'Est par le Boulevard Edison, au Sud par la route de Dole (RN 75), à l'Ouest par la route de Franois (RD 475) et au Nord par la voie ferrée Dijon/Besançon.

Le transfert de l'Hôpital Saint-Jacques est prévu pour 2010. Ce seront quelque 8 200 personnes au quotidien (hors visiteurs) dont 5 500 salariés qui fréquenteront le site du CHRU.

La première tranche de l'UFR est opérationnelle ainsi que la bibliothèque, la deuxième tranche devrait être opérationnelle en 2008, le tout accueillant 3 000 personnes.

Les satellites du CHR sont en expansion. Il est prévu en 2007, 450 personnes travaillant sur le site hors visiteurs et consultants.

Pour ce qui concerne la ZAC, 3 000 personnes devraient habiter la zone dans les 10 ans. Il est impossible de chiffrer précisément le nombre de personnes travaillant sur le site à l'heure actuelle.

Le total représente potentiellement (hors activité de la ZAC) environ 15 000 personnes sur ce quartier de ville.

### Les constats :

Si une étude de trafic a été menée lors de la création de la ZAC, celle-ci s'est basée sur les flux de 1999 qui évoluent à la hausse de 3 % par an. Hors le transfert de l'UFR, l'extension de l'hôpital et le potentiel d'habitants de la ZAC sont des données que l'on peut mieux estimer aujourd'hui.

Récemment, le Rectorat a interpellé la Ville dans le cadre de sa programmation de la deuxième tranche de l'UFR sur la nécessité de créer du stationnement compte tenu d'une emprise foncière réduite à la simple implantation du bâti. Il est apparu que le stationnement général sur le site ne pouvait en l'état satisfaire un bon fonctionnement du quartier.

### Les enjeux :

Le site fait l'objet d'un enjeu important dans l'organisation urbaine pour Besançon que l'on peut décliner sous différents thèmes :

- le développement sur 50 ha de logements, d'activité et de recherche liée à la santé à l'Ouest, à proximité de Planoise,

- l'implantation d'équipements existants et à venir, participant à la création d'un quartier qui s'inscrit en harmonie dans le fonctionnement global de la ville,

- un rééquilibrage des flux en minimisant les déplacements domicile/travail,

- une réflexion sur les modes doux de déplacement,
- une mutualisation du stationnement et un approfondissement des Plans de Déplacement d'Entreprise.

### **Les objectifs :**

L'objectif de la mission est double : approfondir la réflexion urbaine sur le quartier en abordant les thématiques suivantes :

- en terme de déplacement
  - le site dans son environnement et sa connexion à l'existant
  - hiérarchie et qualification des voies et dessertes urbaines : étude du trafic
  - l'entrée du CHR.
- en terme de stationnement
  - le transport en commun (TCSP, halte ferroviaire) et la problématique des parcs relais : étude de stationnement.

### **Méthodologie**

La démarche proposée vise à traduire et préciser les objectifs dans un cadre méthodologique :

#### ***Engager une consultation pour une étude trafic et stationnement***

- faire un diagnostic des usagers du site (habitants, salariés) pour une meilleure connaissance des générateurs de flux, notamment en liaison avec l'étude de halte ferroviaire,
- faire émerger des pistes y compris dans le cadre du PDE du CHR et des solutions d'aménagement au regard des prévisions du trafic et du stationnement,
- définir un phasage du pré-opérationnel à l'opérationnel selon des scénarii proposés et chiffrés,
- définir les conditions de la mise en oeuvre.

#### ***Constituer un groupe de pilotage partenarial***

La mission de consultation de l'étude sera assurée par la SEDD. Son coût est pris en compte dans le dernier CRAC de la ZAC.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la SEDD à engager une consultation pour définir un prestataire pour réaliser l'étude,
- de solliciter le CHR, le Rectorat, l'Université, la Région, le Département et le SMAIBO pour leur participation à cette étude par une contribution financière.

**«M. Pascal BONNET :** On n'a pas bien compris pourquoi aujourd'hui une étude sur cette question alors qu'on est dans des compétences d'agglomération en matière de zone économique et on est quand même à la frontière du stationnement et du déplacement transport, il y a un PDU d'agglomération en vue, il y a une enquête ménage au niveau de l'Agglomération, donc pourquoi une étude là aussi ?

**M. Jean ROSSELOT :** On se demande si ce n'est pas un peu la charrue avant les bœufs d'autant qu'interfère la notion d'intérêt communautaire qui semble absente. Vous nous rappelez souvent à juste titre que vous êtes Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital, c'est quelque chose qu'il fallait entreprendre avant plutôt que de le faire après que la plupart des équipements soient...

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT, mettre la charrue avant les bœufs, ça veut dire aller trop vite et là vous dites qu'il fallait le faire avant !

**M. Jean ROSSELOT :** Non, mettre la charrue avant les bœufs, ça veut dire ne pas être cohérent. Il y a des choses qu'on fait en amont et d'autres en aval, or les choses que vous proposez de faire auraient dû être faites en amont.

**M. LE MAIRE :** J'ai reçu le doyen de la Faculté de Médecine, le Professeur BITTARD il y a peu de temps qui pense que c'est très important.

**M. Michel LOYAT :** Deux éléments, d'une part des études en matière de circulation ont déjà été menées avant d'établir le règlement, les grandes lignes de la ZAC Hauts du Chazal.

Deuxième élément : la ZAC Hauts du Chazal est une ZAC mixte. Il y a à la fois un quartier d'habitat important, c'est un potentiel de plus de 1 000 logements, 1 300 logements ce qui n'est quand même pas négligeable, c'est le moins qu'on puisse dire et il y a également une zone d'activités qui elle, est d'intérêt communautaire. Le caractère mixte de cette ZAC fait qu'il y a un groupe de pilotage Ville et Communauté d'Agglomération. Au départ c'est la Ville qui l'a lancé parce qu'à l'époque elle avait totalement la compétence économie et puis ensuite le passage du District à la Communauté d'Agglomération a un peu changé la donne sans changer l'optique d'aménagement de ce secteur.

Pourquoi lancer une étude qui est une étude d'approfondissement sur la circulation et le stationnement ? L'objectif est d'associer, d'impliquer le plus totalement possible les différents acteurs qui sont présents sur ce pôle urbain à la fois le CHU, l'UFR Médecine/Pharmacie, la Communauté d'Agglomération, la Ville de Besançon bien entendu et puis également ceux qui sont présents déjà sur le site mais c'est un peu plus marginal. Il importe que dès maintenant nous prévoyions des ajustements à ce qui était prévu parce que nous avons conscience que malgré la qualité très grande de la desserte en transports en commun, pas aujourd'hui mais ce qui est prévu avec TCSP, etc. malgré la qualité de cette desserte en transports en commun et avec le souci de rendre l'efficacité maximale de cette desserte en transports en commun, il peut y avoir des problèmes de stationnement particulièrement liés à l'UFR Médecine/Pharmacie et nous ne pouvons pas être dans l'optique de réponses à des demandes de manière mécanique. On nous demande de faire plus de stationnement pour faire face à des problèmes prévisibles ou en tout cas des problèmes possibles. Nous pensons qu'il faut mutualiser au maximum des espaces pour le stationnement et rationaliser l'espace. Nous ne pouvons pas sur ce site, comme d'ailleurs sur d'autres sites, laisser la place maximale à la voiture et en même temps nous ne pouvons pas non plus, parce que nous n'aurions pas assez prévu, parce que nous n'aurions pas assez étudié notamment les pratiques de stationnement liées à chacun des acteurs, faire que le futur quartier d'habitat soit dégradé par un stationnement mal contrôlé. C'est cela l'objectif de cette étude et j'insiste sur un point, ce que nous attendons notamment de cette étude, c'est une implication la plus grande possible des acteurs, CHU, UFR notamment pour établir ou nourrir des PDE.

**M. Pascal BONNET :** Ce qui m'étonne aussi c'est qu'on n'a pas de précisions sur le coût éventuel de cette étude, sur ce qu'on attend exactement comme financement de la part des partenaires. Est-ce que vous avez plus d'éléments à ce sujet ?

**M. Michel LOYAT :** Concernant le financement, nous allons solliciter tous les partenaires, j'ai cité le CHU, l'Université mais je dois citer également le Département qui est concerné, la Région, il y a une halte ferroviaire qui est prévue, en tout cas il y a une étude concernant une halte ferroviaire, la CAGB bien sûr. Il est vrai qu'à ce stade il n'est pas indiqué un montant d'étude et le montant des participations des partenaires. Nous avons le souci que tout le monde participe et en même temps nous ne voulons pas retarder d'une année ni même de six mois l'étude. Il y a deux manières de participer : participation financière, tout le monde sera sollicité, mais surtout participation pour que chacun donne tous les éléments, je pense particulièrement au CHU et à l'UFR.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Je crois que Pascal BONNET avait également demandé quel était le coût, enfin la fourchette de coût qui pouvait être occasionnée pour la SEDD pour cette consultation parce qu'on ne va quand même pas signer un chèque en blanc sans savoir si ça va coûter 1 000 € ou 100 000 € ?

**M. Michel LOYAT** : C'est de l'ordre de 40 000 - 45 000 €.

**M. LE MAIRE** : On a toujours un problème quand on met les coûts parce que les délibérations sont publiques et on se rend compte que si on met 30 000 €, on a toujours des études à 30 000 €, si on met 40 000 € on a toujours des études à 40 000 €, si on les met à 25 000 € on les a à 25 000 €. Désormais nous fixons un ordre, on sait ce que ça peut coûter mais on ne l'indique pas forcément parce que quelquefois on a l'impression qu'on en fait pour l'argent qu'on a prévu. Fut un temps, vous vous souvenez, où pour les études c'était toujours 300 000 F et toutes les études étaient à 280 000 F, 270 000 F...

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : Quelle sera la mission de la SEDD en fait ?

**M. Michel LOYAT** : Vous faites bien de poser la question de la SEDD. Il est indiqué que le coût sera pris en compte dans le dernier Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de la ZAC qui sera présenté au Conseil Municipal à l'automne. La mission de la SEDD, précisément parce que là on est dans le cadre de la ZAC Hauts du Chazal même si le périmètre d'étude, lui, sera plus large, c'est d'engager une consultation mais ce n'est pas elle qui fera l'étude, c'est la SEDD qui prépare la consultation et ensuite on choisit un prestataire spécialisé dans ces questions».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire, M. FUSTER, M. LOYAT, M. BAUD n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 15 juillet 2005.*